

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la distribution des bacs poubelles individuels pour les ordures ménagères nos livreurs se sont présentés à votre domicile ce jour pour vous livrer votre bac.

Nous sommes passés en date du :

Afin de vous équiper de votre bac correspondant à vos besoins, nous vous demandons de bien vouloir vous rendre à l'une des permanences suivantes afin de retirer votre bac, par vos propres moyens :

La Haye-Pesnel - du 12 au 30 mars 2024

Du mardi au vendredi de 11 h à 14 h 30
et de 15 h 30 à 19 h

Le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Bâtiment communal - Rue du Champ de foire

ou

Cérences - du 2 au 13 avril 2024

Du mardi au vendredi de 11 h à 14 h 30
et de 15 h 30 à 19 h

Le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Services techniques - Rue de l'Épinay

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à ces dates, merci de bien vouloir remplir et signer le pouvoir ci-dessous et le transmettre à la tierce personne que vous aurez désignée pour récupérer votre bac en votre nom.

RAPPEL : L'UTILISATION DU BAC SERA OBLIGATOIRE A COMPTER DU 1ER MAI 2024 !

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre coopération.
ESE, entreprise mandatée par COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE & MER



Je, soussigné, M./Mme

Domicilié au [adresse complète]

Tél : Nombre de pers. au foyer :

Résidence principale Résidence secondaire / Propriétaire Locataire

Autorise M. Mme :

A récupérer mon bac d'Ordures Ménagères

Signature

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre coopération.
ESE, entreprise mandatée par COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE & MER.

Un doute, une question ? ☎ 02 33 91 92 60 ✉ servicedechets@granville-terre-mer.fr